



JOURNAL FOOT

FOOT N°611 DU 10 MAI 2024

OPÉRATION EXCEPTIONNELLE FFF X INTERSPORT

Dans la continuité de l'opération mini-buts déployée au début de saison 2023-2024 par la LFA, **INTERSPORT** met en vente exceptionnellement 1 000 paires à **219,99 € TTC/paire** pour couvrir les besoins additionnels. Ces paires seront à 100% à la charge de l'acheteur (pas de cofinancement FFF).

La règle du premier arrivé, premier servi est mise en application quel que soit l'acheteur / le volume commandé.

Vous pouvez commander directement sur le site internet d'INTERSPORT : [Mini-but Flexi-goal FFF | INTERSPORT Clubs & Collectivités \(intersport-clubs.fr\)](https://intersport-clubs.fr)

S'ENTRAINER COMME LES PROS

FLEXI'GOAL Paire de buts pliables 4x1,5m

219,99€ ~~399,80€~~ **Promo -44%**

J'en profite

EXCLUSIVITÉ

DISTRIBUTEUR OFFICIEL

FFF INTERSPORT

*Voir conditions - Offre valable jusqu'à épuisement des stocks

SOMMAIRE

SECRETARIAT P.03
REGLEMENTS P.04
TECHNIQUE P.06
FEMININES P.07
APPEL P.08
FUTSAL P.09

PERMANENCE DU WEEK-END

07.70.03.84.75

De 9h à 18h



JOURNÉE NATIONALE *des* U7

VIENS FÊTER LA FIN
DE SAISON AVEC TON CLUB !



SAMEDI 8 JUIN 2024

FERNEY



CARNET NOIR

Le District de Haute-Savoie-Pays de Gex à la tristesse de vous faire part du décès du papa de Stéphane CROMBET, ex membre du Comité Directeur et de la Présidence de la Commission de l'Arbitrage. Le Président, Denis ALLARD, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel présentent à sa famille et proches leurs sincères condoléances.

TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CLUBS :

FC La Filière : Demande d'audience

DIVERS :

Département : Lancement du dispositif pass Sport 2024

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission d'Appel :

AS Lac Bleu – FC Frangy

Commission de Discipline :

Rannard - Pelisson

AS Sauverny – Foron FC – ES Fillinges – CS Amphion Publier – CSA Poisy

Commission Compétitions :

ES Cernex – ASP Villaz – ES Douvaine Loisin – AS Sillingy – Morzine SC – US Mont Blanc Passy – GFA RV – AS Evires – ES Amancy Cornier – AJ Ville la Grand – CO Chavanod – UF Voirons – GC2S – CS Aye – Foron FC – AS Portugais Faverges – FRS Champanges – US Argonay – US Margencel – CS Veigy – FC Frangy – Haut Giffre FC – GJ Mont Blanc – Anthy FC –

Commission des Coupes :

ES Douvaine Loisin – ES Chilly – CS Amphion Publier

Commission des Règlements :

ES Thyez – Foron FC – Marignier SP – Cluses FC

Commission de l'Arbitrage :

Karazeybek – Sublet – Hennaoui – Amiar
AS Genevois

Commission des Délégués :

AS Genevois – FC Cranves Sales

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 06/05/2024

Publiée le 10/05/2024

DECISIONS

NOTE AU CLUB de FORON FC :

Suite à votre mail du 29/04/2024, la Commission des Règlements vous informe qu'il lui est impossible de modifier la FMI.

Celle-ci a été signée avant et après la rencontre par les capitaines et/ou dirigeants responsables et ce avant et après la rencontre, de même que par l'arbitre officiel de la rencontre officialisant ainsi les informations s'y trouvant.

Les joueurs dont l'identité figure sur la FMI sont réputés être ceux ayant participé à la rencontre.

Il convenait en tout état de cause de modifier la feuille de match avant le début de la rencontre si une erreur s'est produite.

NOTE AU CLUB DE CRUSEILLES :

Je vous saurai gré de bien vouloir faire parvenir au District un chèque de 73 euros correspondant au déplacement de l'arbitre de la rencontre ARAVIS / CRUSEILLES SENIORS D5 du 13 avril 2024, rencontre pour laquelle vous ne vous êtes pas déplacés sans en prévenir l'arbitre officiel.

NOTE AU CLUB DE VOUGY :

Je vous saurai gré de bien vouloir faire parvenir au District un chèque de 36 euros correspondant au déplacement de l'arbitre de la rencontre SEMINE/VOUGY SENIORS D5 du 28 avril 2024, rencontre pour laquelle vous ne vous êtes pas déplacés sans en prévenir l'arbitre officiel.

MATCH n°26521612**DOSSIER N° 611/68 : THYEZ 1 – MARIGNIER 1 SENIORS D2 Poule A du 28/04/2024****En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club de THYEZ portant sur « le fait que les joueurs GIGANTE Samuel, BESSAAD Younès et DIB Faudel seraient « mutation hors période » soit 1 de trop » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des **Règlements Généraux de la Fédération Française de Football**.

Au fond :

Considérant que le club de MARIGNIER a pu faire valoir ses explications.

Considérant qu'il résulte de l'étude de la réclamation que les joueurs BESSAAD Younès et DIB Faudel sont bien titulaires d'une licence frappée du cachet « **mutation** hors période »

Considérant que le joueur GIGANTE Samuel est titulaire d'une licence sans cachet « **mutation** »

Considérant que de ce fait, le club de MARIGNIER a aligné deux joueurs « mutation hors période » lors de cette rencontre ce qui est conforme aux dispositions de l'article 160 alinéa 1 des RG FFF.

Considérant que de ce fait la réclamation ne saurait prospérer.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquit sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°26521614**DOSSIER N° 611/69 : MARIGNIER 1 – MORZINE 1 SENIORS D2 Poule A du 04/05/2024****En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club de MORZINE portant sur « le fait que les joueurs GIGANTE Samuel, BESSAAD Younès et DIB Faudel seraient « mutation hors période » soit 1 de trop » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des **Règlements Généraux de la Fédération Française de Football**.

Au fond :

Considérant que le club de MARIGNIER a pu faire valoir ses explications.

Considérant qu'il résulte de l'étude de la réclamation que les joueurs BESSAAD Younès et DIB Faudel sont bien titulaires d'une licence frappée du cachet « **mutation** hors période »

Considérant que le joueur GIGANTE Samuel est titulaire d'une licence sans cachet « **mutation** »

Considérant que de ce fait, le club de MARIGNIER a aligné deux joueurs « mutation hors période » lors de cette rencontre, ce qui est conforme aux dispositions de l'article 160 alinéa 1 des RG FFF.

Considérant que de ce fait la réclamation ne saurait prospérer.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquit sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION TECHNIQUE



FOOT N°611 DU 10 MAI 2024

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – FOOT DES ENFANTS

JOURNEE NATIONALE DES U7

Samedi 8 juin à Pays de Gex FC (avenue des sports 01210 FERNEY)

Inscription via ce [lien](#) à remplir pour le **mercredi 29 mai**

Dans un souci de pouvoir accueillir le plus de clubs possibles, **seuls les u7 (2017) sont invités.** (possibilité néanmoins de compléter avec des u6 pour permettre à tous les u7 de participer)

Prise en compte des inscriptions par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles

Horaires

MATIN : accueil de **8h15 à 8h45**. Début des rencontres à 9h ; fin à 12h30

Clubs inscrits :

Anancy (3) – Chéran (3) – Cluses (4) - Divonne (4) – ESCO (3) - Gavot (3) – Genevois (3) – GFA (6) – Les Houches (1) - Lac Bleu (4) - Leman (3) – Marnaz (1) - Pays de Gex (3) – Salèves Foot (3) - Sauverny (1) - Semine (3) – Seynod (3) - TEGG (3) – Thyez (4) - Valleiry (4) – Villaz (3) – Ville la Grand (4)

APRES-MIDI : accueil de **13h45 à 14h15**. Début des rencontres à 14h30 ; fin à 18h

Clubs inscrits :

Allinges (2) – Amphion (2) - Anancy le Vieux (3) - Chilly (3) – Cranves-Sales (1) - La Filière (2) – Douvaine Loisin (5) – Epagny-Metz Tassy (4) – Ht Giffre (2) – La Filière (2) – Foot Sud 74 (2) – Mt Blanc (3) - Pays de Gex (3) – Perrignier (2) - Poisy (2) – Reignier (1) - Rumilly Futsal (1) – Sallanches (2) - Thônes (2) – Thonon (4)

Les responsables recevront quelques jours avant la plaquette de la journée

PLATEAUX

Suite à de nombreux retours des clubs quant à la méconnaissance de certains encadrants des lois du jeu, nous vous rappelons qu'elles sont disponibles sur le site du District en rubrique Arbitrage (<https://hautesavoie-paysdegex.fff.fr/arbitrage/les-lois-du-jeu/>)

Il appartient à chaque responsable de l'EdF et/ou de catégorie de s'assurer que les encadrants des équipes maîtrisent les règles du jeu.

Une grande majorité de clubs reçoivent 2 plateaux sur un même terrain

Nous vous rappelons l'organisation que cela implique :

- plateau u7 ou u9 à **9h30**

- plateau u11 à **11h**

Modifications

- Secteur Chablais **u11 D4** : lire **Exempt à la place d'Evian 2**

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U7

16.03 : **SEYNOD** – CERNEX – SAUVERNY

23.03 : VIUZ – SALEVES FC – VEIGY – BONNEVILLE

30.03 : VIUZ - FC DES SALEVES

06.04 : ARENTHON – CHAMPANGES – PASSY MT BLANC

U9

16.03 : BONNEVILLE 1 – ODYSSEE 1

23.03 : MARIGNY – MARNAZ 4 – SALLANCHES 4 – THONON AS 4

30.03 : VILLAZ 3 - LA BALME 3 – SEYNOD 6 – FILLINGES 4 - PERS JUSSY 1 - BONNEVILLE 2 – PERRIGNIER 1 – MARGENCEL 1 – CHAMPANGES 3 – ODYSSEE 3

06.04 : PAYS DE GEX 7 – SCIEZ 1 – FRANGY 1 – MEYTHET 1 – PAYS DE GEX 2 (FERNEY) D1+

U11

09.03 : ODYSSEE DEP, SEMNOZ VIEUGY D1, VILLAZ D2, SEYNOD D3, PRINGY D3, BONNEVILLE D1, MARIN D2

16.03 : SEYNOD D3, SEMNOZ VIEUGY D4, BONNEVILLE D1, FORON D1, CERNEX D2 ET D4, PREVESSIN D3, SAUVERNY D4

23.03 : CHERAN D2, POISY 2 D2, ARGONAY 3 D3, SEYNOD 4 D4, ST JEOIRE D1, SALLANCHES D2, BONNEVILLE D3, PASSY D3, VEIGY D3, CHAMPANGES D3, CERNEX D2, ODYSSEE D2

06.04 : ARGONAY D2, POISY D2, FORON D3, ST JEOIRE D4, THYEZ D2, AMPHION D2, EVIAN D3, MARIN D3, GAVOT D3, SAUVERNY D1, ODYSSEE D2

COMMISSION FEMININES

Présidente : Claude GRANGE

PRATIQUE

FETE FOOTBALL FEMININ

Un événement pour les équipes féminines existante ou qui se créent pour l'occasion.

C'est l'occasion de clôturer la saison du football féminin en rassemblant les licenciées de 6 à 11 ans en proposant des matchs et des ateliers.

C'est également l'occasion de promouvoir le sport féminin et le football diversifié (Tennis ballon, Golf foot ...)

SAMEDI 1 JUIN 2024

à VETRAZ de 9h00 Accueil à 13h00 Fin,

Foot à 4 (U7F - U8F - U9F) pratique 4 contre 4

Foot à 5 (U9F - U10F - U11F) pratique 5 contre 5

Inscription en cliquant sur le lien suivant :

<https://forms.gle/GVUqC3NyUe97HvrP8>

CRITERIUM U13F

L'heure officielle de début de pratique en extérieur est **11h** sur les **plateaux féminins** (football à 4 et football à 5) et sur le **critérium U13F** (football à 8).

Toutefois, si les clubs accueillants souhaitent modifier l'horaire, il est de leur responsabilité de prévenir les clubs participants.

FOOT à 8 : joueuses autorisées sur la pratique : U11F – U12F – U13F

COUPES U15F – U18F – SENIORS F

Calendrier des coupes

- ¼ finale : 8 mai 2024

- ½ finale : 20 mai 2024
- Finale : 15/16 Juin 2024



DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « **Documents** » rubrique « **Fiche et Formulaire** » sous rubrique « **Docs Féminine** ».

COMMISSION D'APPEL

Président : M. PERRISSIN Christian

Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

CONVOICATIONS

DOSSIER D'APPEL N°09 2023/2024:

Appel Disciplinaire du club de FRANGY FC et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline

Match n°26457287 du 14/04/2024 FRANGY 1 – LAC BLEU 1 en Séniors D3 Poule C

Ce dossier sera étudié le **jeudi 16 mai 2024 à 18h30** au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

L'arbitre :

ASSAH Said

FC FRANGY :

Le Président ou son représentant
VUARRIER Jérôme, arbitre assistant
BERNARD Fabien, délégué
GREGOIRE Andréa, capitaine
BETRISEY Louis, joueur n°3

AS LAC BLEU :

Le Président ou son représentant
BROTONS Loick, arbitre assistant
BERTHOLIO Julien, capitaine
BAUDROT Benoit, éducateur
BENDJAMA Yann, joueur n°7

La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.

Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours ou moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives. Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.

DOSSIER D'APPEL N°10 2023/2024:

Appel Disciplinaire du club de l'AS LAC BLEU et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline

Match n°26457287 du 14/04/2024 FRANGY 1 – LAC BLEU 1 en Séniors D3 Poule C

Ce dossier sera étudié le **jeudi 16 mai 2024 à 18h30** au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

L'arbitre :

ASSAH Said

AS LAC BLEU :

Le Président ou son représentant

BROTONS Loick, arbitre assistant

BERTHOLIO Julien, capitaine

BAUDROT Benoit, éducateur

BENDJAMA Yann, joueur n°7

FC FRANGY :

Le Président ou son représentant

VUARRIER Jérôme, arbitre assistant

BERNARD Fabien, délégué

GREGOIRE Andréa, capitaine

BETRISEY Louis, joueur n°3

La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.

Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours ou moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.

Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.

Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres(aller/retour)

Les 3 derniers jouent les places de 5 à 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)

Pour ces championnats, les points obtenus précédemment ne sont pas pris en compte. La première journée sera jouée dans la semaine du 15 au 21 Avril 2024 pour une fin des championnats semaine du 3 au 9 juin 2024.

La première partie du championnat est terminée, le calendrier de la seconde phase est en ligne sur le district de Savoie.

Journée 3

Forfait US CHARTREUSE GUIERS contre FBU

FBU 3Pts

US CHARTEUSE GUIERS Moins 1 Pt

Forfait : 52 €

